



PROJET PÉDAGOGIQUE PÔLE JEUNESSE

2025-2026



LOISIRS ENFANCE JEUNESSE SEYSSINS
8 rue Joseph Moutin 38180 Seyssins
04.76.96.70.31



INTRODUCTION

1- DESCRIPTIF DE L'ACCUEIL

2- HORAIRES D'OUVERTURE

3- LE PUBLIC

4- L'ENCADREMENT

5- INSCRIPTION ET ADHESION

6- LES MISSIONS QUE LE POLE JEUNESSE SOUHAITE REMPLIR

7- OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

8- LES TEMPS FORTS DU POLE JEUNESSE

9- LES LOCAUX ET LA VIE COLLECTIVE

10- SECURITE ET SOINS

11- LE ROLE DE L'ANIMATEUR

12- LE ROLE DU DIRECTEUR

13- COMMUNICATION

14- EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE



Introduction

Le projet pédagogique présenté ci-dessous a été établi en cohérence avec le PEDT de la ville de Seyssins, le projet éducatif de l'association LEJS reconnue d'éducation populaire, la charte de la vie associative et la charte pour l'égalité femmes-hommes.

La vocation principale du Pôle jeunesse est d'offrir un espace de loisirs et de projets spécialement dédié aux adolescents de 11 à 17 ans. C'est un accueil collectif de mineurs déclaré auprès de la DRAJES et soutenu financièrement par la CAF. Il ne s'agit pas d'un accueil type centre de loisirs avec un fonctionnement fixe mais d'un accueil avec un format souple et flexible notamment en fonction des envies et projets de jeunes.

L'objet premier du projet est de développer des actions en direction des jeunes par l'ouverture d'un accueil jeunes, véritable point multi-services. Il s'agit de mettre en place un lieu de rencontres et d'échange accessible à tous afin de permettre aux jeunes d'organiser leur temps libre : organisation de projets culturels, sportifs ou de loisirs, organisation de camps et de sorties, participation aux manifestations culturelles et festives du territoire. L'objectif est de proposer aux jeunes un espace citoyen de rencontres, de discussions, d'expression, d'informations et d'élaboration de projets.

1- Descriptif de l'accueil

L'Accueil Jeunes se situe au 8 rue Joseph Moutin, 38180 Seyssins. Ce local est idéalement situé juste à proximité des transports en commun, et surtout à 50 m du Collège Marc Sangnier, 1 rue JOSEPH MOUTIN.

Il fonctionne sous la forme d'un accueil libre et ouvert. Le local, d'une superficie de 300 m² est composé de trois salles spacieuses, d'un bureau, deux espaces pour le matériel, d'un espace extérieur de plus de 2500 m².

L'aménagement intérieur du local jeune est à envisager régulièrement en concertation et collaboration avec les jeunes le fréquentant.

A l'intérieur, on distingue plusieurs espaces, un coin accueil jeux de sociétés, un coin salon lecture, un coin jeux retro gaming, table de ping-pong, baby-foot. A l'extérieur, panier de basket, cages de foot, terrain de Beach volley.

L'équipe encadrante sera en mesure de proposer un lieu avec des possibilités d'utilisation variées et des espaces modulables en fonction des pratiques : détente, réflexion, activités, projets.

2- Horaires d'ouverture

Le pôle jeunesse est ouvert tout au long de l'année scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires de 13h30 à 18h
- Une soirée par mois de 18h à 22h

Les horaires d'ouverture sont évidemment modulables en fonction des activités, projets, des besoins et des disponibilités des jeunes. Notamment pendant les vacances scolaires, durant lesquelles des activités ou sorties peuvent être programmées à la journée.

3- Le public visé

Tous les jeunes, dès lors qu'il entre en 6ème, et ce jusqu'à ses 17 ans, ont tous les loisirs et la liberté de fréquenter le Pôle Jeunesse lorsqu'il le souhaite.

Le public du pôle jeunesse est composé d'adolescents issus principalement de la commune de Seyssins et de ses alentours. Ce sont des jeunes de toutes origines sociales et culturelles.

Jeune malade et/ou porteur de handicap :

Dans le cas où un jeune malade et/ou porteur de handicap est accueilli, une rencontre avec la famille est organisée afin de prendre connaissance des besoins du jeune et de définir, avec la famille, les meilleures conditions d'accueil de celui-ci.

L'équipe d'animation adapte alors ses activités en fonction des capacités du jeune afin qu'il soit pleinement intégré au groupe et ne soit pas mis en difficulté.

4- L'encadrement

Une directrice, également animatrice, Camille Bourdin (BEATEP, Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse, spécialité activités sociales - vie locale). Un animateur désigné, Jules CIOT, (licence STAPS éducation motricité, titulaire du BAFA et du BAFD). Ainsi que des renforts lorsque que c'est nécessaire. L'encadrement des jeunes sera adapté à l'âge des jeunes, à leur maturité, au contenu des projets, à la forme de l'accueil et au type d'activités proposées.

Deux intervenants et un bénévole pour encadrer l'accompagnement à la scolarité.

5- Inscription et adhésion

Un dossier d'inscription est à compléter via le portail familles. Pour les nouveaux arrivants sur la commune, une fiche de renseignements est à retirer auprès de la secrétaire et permettra la création de leur compte via le portail familles.

Chaque jeune inscrit ainsi que son représentant légal doivent accepter et signer le règlement intérieur de la structure. L'inscription à la structure ne signifie en aucun cas, une obligation de la fréquenter régulièrement. C'est aussi un accueil informel qui se veut libre et souple.

L'adhésion s'élève à 15 euros et est valable pour une année civile.

Les accueils libres, certaines activités pendant les vacances sont gratuites. Les autres activités demandent une participation financière, suivant le quotient familial (revenus des familles) et sont identifiées par un code couleur correspondant à leur coût

6- Les missions que le Pôle Jeunesse souhaite remplir

LA MISSION D'ACCUEIL

Accueillir le jeune dans le territoire constitue une mission essentielle pour la collectivité qui doit prendre en compte tous les jeunes. La fonction d'accueil ne peut se réduire à la seule fonction de garde ou de surveillance. L'accueil consiste à recevoir le jeune, au sens étymologique du terme : accepter quelqu'un, laisser entrer... C'est une démarche d'accompagnement dans le respect de la différence de chacun.

LA MISSION D'ACTIVITÉ

Accueillir pour quoi faire ? Accompagner vers quoi ? Chacune de ces fonctions doivent l'une et l'autre conduire le jeune vers des propositions d'activités ludiques et éducatives. L'accueil doit s'ouvrir sur son environnement, en permettant l'accès des jeunes qui le fréquentent, à des activités spécialisées qui existent sur le territoire local. Le pôle jeunesse se situera alors au cœur d'une dynamique locale, en offrant aux jeunes un lieu de découverte, d'initiation et d'expérimentation.

LA MISSION DE SOCIALISATION

Tout temps de loisir est occasion de socialisation, de rencontres et d'expériences relationnelles avec l'autre, semblable et différent. L'Accueil Jeunes assure le brassage social et culturel sans lequel il n'y a pas réellement apprentissage de la vie en société, fondé sur l'écoute et le respect de chacun.

7- Objectifs pédagogiques

Rappel du Projet Educatif de l'association :

Le projet éducatif définit les valeurs à vocation éducatives portées par l'association.

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux de la personnalité, le développement physique, psychomoteur, affectif et intellectuel sachant qu'ils sont différents.
- Favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre.
- Contribuer dès l'enfance à la formation du citoyen à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres dans la différence.

C'est en accord avec les intentions éducatives de l'équipe encadrante, et en tenant compte des spécificités et du contexte local que les objectifs pédagogiques ont été définis. Ils se déclinent en :

- Objectifs généraux
- Objectifs opérationnels (Ce que nous voulons faire)
- Moyens (Comment allons-nous le faire)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS MIS EN ŒUVRE
<p>Permettre aux jeunes d'être acteurs d'un espace qui leur est spécialement dédié</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux jeunes d'être force de proposition et acteurs de leurs temps d'activités -Impliquer les jeunes dans l'aménagement des espaces. -Accompagner les jeunes dans leur projet personnel et collectif 	<ul style="list-style-type: none"> *Accompagner les jeunes dans une démarche d'autofinancement de leurs projets *Être en mesure de réorienter vers des personnes et/ou structures ressources *réutilisation/récupération, choix du matériel nécessaire pour l'aménagement *Co-construction du planning avec les jeunes (sorties, temps forts, soirées thématiques...)
<p>Favoriser l'apprentissage à la Citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Être capable de comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté -Être capable de donner et d'argumenter ses choix, ses avis, ses opinions 	<ul style="list-style-type: none"> *Rédiger ensemble des règles de vies communes afin de les responsabiliser face au matériel et au lieu mis à leurs dispositions *Proposer des temps de débats, échanges...constructif et ouvert à tous sur des thèmes concertés par les jeunes *Créer ensemble un règlement intérieur souple et adaptable en fonction des sorties, des jeunes...
<p>Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Être capable de participer à la vie locale -Être capable de respecter et de comprendre son environnement 	<ul style="list-style-type: none"> *Créer des partenariats avec les institutions porteuses de projets *Participer à des manifestations et s'investir dans des actions ciblées et locales

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	MOYENS MIS EN ŒUVRE
Associer les jeunes aux prises de décisions concernant le fonctionnement général de la structure	-Être capable de comprendre le fonctionnement d'une structure -Être capable de donner et d'argumenter ses choix, ses avis, ses opinions	*Impliquer les jeunes dans la création et la gestion d'une coopérative *Amener les jeunes à intervenir lors de la rédaction des comptes rendus, bilans
Aider les jeunes à réaliser des projets culturels, artistiques ou de loisirs d'initiative individuelle ou collective en proposant une aide technique et logistique	-Être capable de découvrir de nouvelles activités (artistiques, culturelles, sportives...) -Être réceptifs aux idées des autres et les amener à défendre les leurs -Être capable de développer son imaginaire et sa créativité	*Activités d'expression *Activités débats *Activités de recherches
Favoriser l'inclusion des jeunes porteur de handicap dans la collectivité Permettre aux enfants valides et enfants en situation de handicap de vivre ensemble selon les valeurs de l'accueil	Recevoir chaque famille individuellement, afin de déterminer avec eux le besoin d'accueil de l'enfant.	Dénués de tout objectif de performance ou de résultat et n'exigeant aucun prérequis en termes de compétences ou de savoir-faire pour y être admis.

8- Les temps forts du Pôle jeunesse

Durant la période scolaire, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, trois temps fort : l'accueil libre, l'accompagnement à la scolarité et les "midis/collège".

Les mercredis nous proposons des activités.

Pendant les vacances scolaires, nous proposons aussi des activités, principalement les après-midis, des sorties à la journée et des séjours.

L'accueil libre :

Tout au long de l'année scolaire, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 à 18h.

Pas d'inscription, juste l'adhésion à l'année. L'équipe encadrante est responsable du jeune exclusivement lorsqu'il se trouve dans le local. Un système de pointage est mis en place pour l'entrée et la sortie. Ce registre de présence permettra d'évaluer la fréquentation du lieu.

Le pôle jeunesse est un lieu de vie partagée où les jeunes peuvent librement mener une activité libre. Ils viennent profiter de ce lieu, penser pour eux et avec eux. Ils ont des espaces pour se poser avec leurs amis

Ce temps permet d'avoir des temps privilégiés entre jeunes et animateur. C'est un temps qui fait guise soupape entre la journée au collège et le retour à la maison.

Les "midis/collège" :

Nous avons un partenariat avec le collège Marc Sangnier et du Foyer Socio-éducatif, avec des Objectifs communs :

"Accueillir au pôle jeunesse le lundi, mardi, jeudi et vendredi à compter du lundi 5 novembre 2024 au plus tôt et jusqu'au vendredi 30 mai 2025 au plus tard, des élèves demi-pensionnaires au cours de la pause méridienne de 12h15 à 13h15.

Il est convenu d'un commun d'accord que LEJS sous l'encadrement du pôle jeunesse interviennent de manière ponctuelle au sein du collège sur le temps de la pause méridienne ou hors temps des cours. Ces interventions seront fixées au préalable entre le CPE et la responsable du pôle jeunesse."

Nous sommes chargés de :

- Organiser toutes les tâches pédagogiques en rapport avec l'activité.
- D'assurer la présence de deux animateurs professionnels.

Ce partenariat nous permet de rencontrer de nous faire connaître des jeunes et d'adhérer plus facilement à l'association. L'essayer c'est l'adopter !

L'accompagnement à la scolarité :

« Une aide aux devoirs est plus efficace quand elle est apportée par celui/celle qui, même s'il ne sait pas toutes les réponses, est capable d'aider le jeune à comprendre les questions posées et à chercher où et comment trouver les réponses. »

Il a pour objectifs :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'échange réciproque des savoirs.
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

Les moyens mise en œuvre :

- Chaque enfant bénéficie de 2h hebdomadaire dans un groupe compris entre 6 à 8, avec 2 encadrants.

- Une heure consacrée à la pédagogie de la thématique choisie et 1 autre heure offrant un apport culturel.
- Un accès à de la documentation, des supports méthodologiques, internet etc...
- Une relation privilégiée avec les familles, des échanges réguliers sur l'année, commun aux familles ou individuel
- De la bienveillance et du respect

Les mercredis et les vacances scolaire :

Pour chaque période nous proposons un programme d'activités avec des activités plus ciblées et à la carte. Les jeunes s'inscrivent via le portail famille, avec un tarif suivant le coût de l'activité et le quotient familial.

Le mercredi nous avons mis en place une ouverture plus large pour permettre aux adolescents d'avoir la possibilité de venir manger au PJ et ne pas se retrouver seul chez soi.

Une soirée par mois :

Une fois par mois, il est proposé aux jeunes une soirée, le vendredi (ou le mercredi pendant les petites vacances scolaire) et tous les mercredis des vacances d'été. L'idée est de se retrouver au pôle jeunesse autour d'un repas. Ensuite, nous partons pour une activité.

Là encore, les propositions sont diverses et répondent aux demandes formulées par les jeunes en amont et établies en fonction du calendrier.

Et suivant les souhaits des jeunes, nous serons amenés à organiser des nuitées l'été, avec eux.

Des séjours :

Nous axons les activités sur des découvertes sportives culturelles et historiques de la région qui nous accueille. Nous nous efforçons de proposer des séjours avec des tarifs raisonnables pour qu'il soit accessible au plus grand nombre. Nous gardons à l'esprit que les séjours permettent une mixité qui s'avère le plus souvent très bénéfique pour le plus grand nombre. Aussi, nous essayons, de communiquer relativement tôt les modalités d'inscriptions, afin que les familles puissent intégrer le cout du séjour à leurs dépenses et ou s'organiser en fonction de leur comité d'entreprise.

Dans le cadre du centre de loisirs, d'autres séjours sont proposés auxquels les adolescents ont également la possibilité de participer.

9- Les locaux et la vie collective

La vie collective concerne la vie au sein des espaces du Pôle Jeunesse et s'applique ainsi à la loi EVIN. Le local est un lieu de vie commun, il existe donc des règles à ne pas transgresser qui sont :

La non consommation d'alcool, drogues, cigarettes.

Les différentes actions de violence verbale ou physique.

Le non-respect de l'une de ses deux règles amènera des sanctions immédiates pouvant à terme amener à l'exclusion du local.

Le fonctionnement du coin cuisine s'organise avec les jeunes afin de créer des règles de vie commune (rangements, nettoyage...).

Les règles sont réécrites avant chaque vacance par les jeunes permettant d'ajuster certains points (utilisation des téléphones, de la coopérative...).

La discussion saine et raisonnée est de vigueur. Des temps d'échanges et de débats sont organisés avec les jeunes afin d'aboutir à la réalisation autonome des actions de leurs temps libre.

10- Sécurité et soins

La sécurité est primordiale dans chaque action du pôle jeunesse, que ce soit la sécurité des jeunes comme celle des animateurs. La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée. Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité.

L'animateur est responsable de la pharmacie et de son contenu. Il doit prendre soin de noter chaque soin prodigué et doit informer le directeur des éventuels problèmes survenus. En cas de doute ou de problème grave l'animateur se doit de prendre les mesures nécessaires.

11- Le rôle de l'animateur

Le Pôle Jeunesse est un lieu de rencontres, d'échanges où l'animateur se tient à l'écoute des adolescents, des jeunes et impulse des projets. Il a pour mission de suivre les projets en apportant aux jeunes une aide dans leurs démarches. Il n'est pas là pour proposer un programme d'activité mais plutôt pour amener le jeune à s'investir dans la réalisation de ses propres projets d'activités. Il ne doit pas assister le jeune mais lui permettre de devenir autonome.

- Assurer la sécurité des jeunes
- Être garant du bon déroulement des activités
- Assurer le suivi, la mise en place et l'évaluation du projet pédagogique
- Accompagner les jeunes dans leurs projets
- Orienter les jeunes vers les partenaires en fonctions de leurs besoins

12- Le rôle de directeur

- Assurer la cohérence éducative
- Aider les jeunes à besoins spécifiques
- Rôle de formateur auprès de son équipe et des jeunes
- Être garant du respect de la réglementation
- Développer des partenariats avec les acteurs du territoire (associatifs et institutionnels)
- Gestion administrative
- Gestion financière

13- Communication

La communication du pôle jeunesse est très importante, que ce soit envers les jeunes, les parents, l'équipe d'animation et de direction (ainsi que les autres structures).

Le Pôle Jeunesse doit disposer d'outil moderne s'adressant à la fois aux jeunes, parents et personnes de l'extérieur. Ces moyens permettent d'impacter un grand nombre de jeunes, d'institutions, d'associations...

Nous utilisons également le site de l'association pour informer et transmettre des informations, plannings, actualité de l'Accueil Jeunes...

Les supports de communication doivent s'adapter aux publics, aussi nous communiquons également avec les jeunes via Facebook et Instagram. Pour la communication externe nous réalisons des flyers et des affiches. La presse locale est un support de communication très porteur.

Le meilleur moyen de communication reste la bouche à oreille entre jeune et ou parents

14- Évaluation du projet pédagogique

Les critères quantitatifs et qualitatifs suivants ont été fixés :

Quantitatifs

- Combien de jeunes ont été touchés par ces actions ?
- De la commune ?
- De la communauté des communes ? Des alentours ?
- La mixité a-t-elle été mise en place ?
- Nombre de participants par genre ?
- De quel milieu social font-ils partis (en se basant sur les QF) ?
- Combien de parents ont participé aux différents temps mis en place ?
- Combien de partenariats ont-ils été faits sur l'année ?
- Institutionnels ? Associatifs ?

Qualitatifs

- Les jeunes ont-ils été force de proposition sur la mise en place de projets ?
- Nos partenariats se sont-ils consolidés ?
- Avons-nous atteint les différents objectifs fixés pour ces actions ?
- Les jeunes ont-ils été investis lors des différents temps ?
- Une valorisation des différentes actions a-t-elle été imaginée ?
- Les familles ont-elles été informées des différents contenus de ces actions ?
- Les jeunes ont-ils acquis de nouveaux savoirs faire, savoirs être ou savoirs ?
- Les temps d'intervention au sein des collèges ont-ils été utilisés de façon pertinente ?
- Les temps d'animation et d'échange ?
- Les temps d'accompagnement à la scolarité, de devoirs faits ?
- Le Pôle Jeunesse, est-elle identifiée comme lieu de référence auprès des jeunes pour des recherches, de la création et de l'accompagnement de projet ?